

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)

« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt-six du mois de juin à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 20 juin 2019 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 12

Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Dominique GOURY, Mme Nathalie LAJKO, Mme Florence MILLON, M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN, M. Carmine ROGAZZO.

Etaient absents : 7

M. Benoît GOSSELIN, M. Philippe GONDRE, M. Paul DAVIN, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, M. Christian PARPILLON.

Etaient absents et représentés : 6

Mme Marie-Anne MANAUD ayant donnée pouvoir à M. Laurent DAUMARK, Mme Martine MARC ayant donné pouvoir à M. Carmine ROGAZZO, M. Paul DAVIN ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Emilie DROUHOT ayant donné pouvoir à Mme Florence MILLON, M. Benoît GOSSELIN ayant donné pouvoir à M. Jean-Yves GARNIER, M. Christian PARPILLON ayant donné pouvoir à M. Pierre-Yves MOTTE.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN

TARIFS DE LA Garderie PERISCOLAIRE A COMPTER DE LA RENTREE 2019/2020**Monsieur Le maire**

Rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les tarifs de la garderie périscolaire et que ces derniers ont été actualisés par délibération du 6 juillet 2017.

Précise qu'une analyse prévisionnelle des coûts de revient a été engagée. Le coût de revient pour une tranche s'élève à 2.13€ pour l'année scolaire 2018/2019 (frais de structure, entretien, frais de personnel).

Précise que la commission éducation a souhaité refondre intégralement les tarifs de garderie périscolaire afin d'une part de rendre ces derniers plus lisibles et d'autre part pour assurer une plus grande solidarité pour les familles. Pour ce faire, il a été proposé de créer davantage de tranche pour la prise en compte des quotients familiaux (QF). Un avis favorable a été rendu par la commission éducation lors de la séance du 12 juin 2019, pour les tarifs suivants :

Quotient familial	Tarifs <i>Hors midi et mercredi</i>	Tarifs <i>Midi hors mercredi</i>	Tarifs <i>Mercredi</i>
Jusqu'à 399	1.00€	0.50€	7.00€
De 400 à 699	1.10€	0.50€	7.00€
De 700 à 999	1.30€	0.60€	7.00€
De 1000 à 1299	1.50€	0.70€	7.00€
Supérieur ou égal à 1300	1.70€	0.80€	7.00€

Considérant que les nouveaux tarifs de la garderie périscolaire qui seront applicables à compter de la rentrée scolaire 2019/2020 seront inférieurs, quelle que soit la tranche de quotient familial, au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de garderie périscolaire, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 6 juillet 2017 fixant les tarifs actuels de la garderie scolaire ;

Vu l'avis favorable de la commission éducation lors de la séance du 12 juin 2019 ;

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Approuver** les tarifs de la garderie périscolaire pour la rentrée 2019/2020 tels que :

Quotient familial	Tarifs <i>Hors midi et mercredi</i>	Tarifs <i>Midi hors mercredi</i>	Tarifs <i>Mercredi</i>
Jusqu'à 399	1.00€	0.50€	7.00€
De 400 à 699	1.10€	0.50€	7.00€
De 700 à 999	1.30€	0.60€	7.00€
De 1000 à 1299	1.50€	0.70€	7.00€
Supérieur ou égal à 1300	1.70€	0.80€	7.00€

- **Modifier** le règlement de service en conséquence.

Membres en exercice :	19	Pour :	18
Membres présents :	12	Abstention :	0
Membres représentés :	6	Contre :	0

Ainsi fait et délibéré le 26 juin 2019

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK

Transmis en Préfecture le : 27 JUIN 2019
Affiché ou publié le : 27 JUIN 2019